

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 18
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 26/03/2024
D2024040212

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoît, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusé : LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle

Absent : NOEL Simon

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Règlement intérieur du temps de travail

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place du règlement intérieur du temps de travail des agents de la commune de Marboz.

Présenté en première lecture, le 4 mars 2024 lors du Conseil municipal, ce règlement permet de fixer le temps de travail des agents, d'établir les droits à congés annuels, les droits aux réductions du temps de travail (RTT) pour les agents des services techniques et administratifs. Il explique la gestion des absences pour congés et RTT, le compte épargne temps. Les autorisations spéciales d'absences (ASA) sont décrites dans un document du Centre de Gestion de l'Ain en annexe.

Le comité social territorial du Centre de gestion de l'Ain a émis un avis favorable à la proposition de règlement intérieur du temps de travail en date du 15 mars 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur du temps de travail des agents de la commune.



Pour copie conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christelle Moiraud", written over a large, light-colored oval shape.

Christelle-MOIRAUD